

**BUDGET 2014-2015
COMMUNIQUÉ N°3
#budgetQc**

BUDGET 2014-2015

Plus de 280 millions de dollars pour renforcer la solidarité

Québec, le 20 février 2014 – À l'occasion du dépôt du budget 2014-2015, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement investira 270 millions de dollars pour la construction de 3 250 nouveaux logements abordables. Le ministre des Finances et de l'Économie a annoncé que « parmi les 3 250 nouveaux logements construits dans le cadre du programme AccèsLogis, 500 unités seront réservées aux personnes en situation d'itinérance ».

6 millions de dollars pour des services de proximité aux personnes en situation d'itinérance

Le ministre a également annoncé que « le gouvernement investira en 2014-2015 une somme additionnelle de 6 millions de dollars pour des services de proximité aux personnes en situation d'itinérance, particulièrement pour offrir un appui en matière de santé et de services sociaux ainsi que de soutien communautaire ». Cette annonce s'inscrit dans le cadre de la publication prochaine de la première Politique nationale de lutte contre l'itinérance, ainsi que du plan d'action définissant sa mise en œuvre.

2,5 millions de dollars pour la Fiducie du Chantier de l'économie sociale

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a pour principale mission de favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement pour les entreprises d'économie sociale.

« Afin de permettre à la Fiducie d'investir davantage, le congé d'intérêts sur la contribution gouvernementale sera prolongé pour une période additionnelle de cinq ans. Ce congé d'intérêts représente un investissement de 2,5 millions de dollars sur l'ensemble de la période », a annoncé le ministre Marceau.

4 millions de dollars par année pour soutenir la formation des pompiers volontaires et à temps partiel

Comme l'ont révélé les événements de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte, les pompiers volontaires et à temps partiel jouent un rôle de premier plan dans les petites municipalités. Or, au même titre que les pompiers de métier, les pompiers volontaires et à temps partiel sont soumis à des exigences de formation.

« Dans le but d'assurer que les municipalités et les MRC du Québec ont la capacité d'intervenir adéquatement lors de sinistres, le gouvernement investira 4 millions de dollars par année afin d'apporter une aide financière pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel », a dévoilé le ministre.

« La solidarité est une valeur fondamentale des Québécois. Il s'agit de l'un des piliers de l'action gouvernementale. Avec le budget 2014-2015, le gouvernement agit pour renforcer la solidarité », a-t-il souligné.

- 30 -

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et de l'Économie
418 643-5270 ou 514 873-5363